

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

Présents : ALEX Bruno – BRUN Charles – CHATAL Christophe – Danielle LACOUR – MONDIERE Hubert (arrivé à 21 h 06) - VALENTIN Nathalie- Bernard PIVOT – Mickaël RIVIERE (arrivé à 20h50) – Laurence BERT – DELANGLE Chantal – - Véronique FESSY- Maxime GASDON

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Olivier CARTET (à Gabriel DESBROSSE) -

Absents : Alain DAYET- Danielle LACOUR.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Vote des taux des 3 impôts locaux.
3. Vote du budget primitif 2017 (commune, assainissement et CCAS).
4. Avis dans le cadre d'une enquête publique relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière de roche dure sur la commune de Parigny.
5. Compte-rendu de la réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde.
6. Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 16 mars 2017.
7. Candidatures pour le Multiservices.
8. Compte-rendu de la réunion d'entretien avec le Cabinet retenu dans le cadre de l'étude de l'éventuel regroupement des 3 EPCI (COPLER, CC Pays d'Urfé, CC Vals d'Aix et d'Isable).
9. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Il est approuvé à l'unanimité.

Concernant le budget « Propreté » de la COPLER présenté par Christophe CHATAL, **les grandes lignes sont les suivantes :**

- **Résultat 2016 :**
 - Fonctionnement : + 742 933 €
 - Investissement +139 357 €
- **Ordures ménagères et encombrant :** 2 522 Tonnes – 96 Tonnes soit 155 kg/habitant.
- Collecte des emballages : + 19,9 Tonnes
- Collecte des cartons : + 15,2 Tonnes
- Collecte des verres : + 30,8 Tonnes
- Collecte du papier : - 2,4 Tonnes
- Refus du tri sélectif : 18,71 % (15,34 % en 2015).
- Fréquentation de la déchetterie : 29 451 passages (+ 1 276).
- Collecte du textile : 4,9 kg / habitant (4,2 kg en 2015).
- Co-compostage : 687 Tonnes soit + 16 Tonnes.

- **Travaux de modernisation de la déchetterie de Régny :**
 - Terrassement : 111 874 €
 - Maçonnerie : 97 118 €
 - Charpente Couverture : 5 205 €
 - Serrurerie : 11 521 €
 - Electricité : 2 280 €
 - Maîtrise d'œuvre : 23 370 €
 - Total : 251 368 €**

2. Avis dans le cadre d'une enquête publique relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière de roche dure sur la commune de Parigny.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de la Préfecture concernant la demande afin d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche dure sur la commune de PARIGNY au lieu-dit « Le Plateau ». Il ajoute que la commune de Pradines se trouve dans un rayon d'affichage de trois kilomètres et qu'à ce titre, le Conseil Municipal devra émettre un avis.

Il informe que le dossier remis par Sous-Préfecture de Roanne est consultable en mairie et que chaque conseiller peut en prendre connaissance.

Une enquête publique aura lieu du samedi 15 avril 2017 au lundi 15 mai 2017 à 12h00 à la Mairie de Parigny.

Et il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis au plus tard le 30 mai 2017.

Afin de permettre une meilleure réflexion, le Maire propose d'émettre l'avis au prochain Conseil Municipal.

3. Compte-rendu du conseil d'école du 16 mars 2017.

Chantal DELANGLE présente le compte-rendu du Conseil d'école du 16 mars 2017.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- **Concernant le projet d'école** : afin de permettre une meilleure lisibilité des apprentissages et des acquis des élèves :
 - ° Une charte de l'élève a été mise en place en partenariat avec tous les acteurs de l'école (classe, garderie, cantine). Deux élèves responsables des jeux sont désignés chaque semaine pour veiller au bon usage du nouveau matériel.
 - ° des grilles de réussite ont été mise en place pour les CE2/CM1/CM2 en français et pour les CP/CE1 en maths. Les maternelles auront un cahier de réussite.
- **Volet sportif** : il est prévu une continuité du cycle « Vélo » pour chaque cycle (une sortie à Bully est prévue financée par le Sou des Ecoles).
- **Sorties** : cinéma, musées et une participation aux journées interculturelles à Fourneaux en mai 2017.

- **Demandes des enseignants** :

- ° La vitre du panneau d'affichage est toujours en attente d'être réparée. Chantal DELANGLE a répondu en conseil d'école que le panneau actuel n'est pas réparable et qu'un nouveau panneau sera installé à un emplacement restant à déterminer en fonction des futurs travaux d'aménagement de la place.

- ° Nicolas DOCTOBRE demande 350 € supplémentaires pour acheter des manuels de mathématiques de cycle 3 conformes aux nouveaux programmes entrés en application à la rentrée 2016 (classe de CM1 et CM2).

- ° Remerciements de l'équipe éducative pour l'installation du panneau de basket dans la cour « Nord ».

- ° Interrogation du Conseil d'école sur la sécurité hors « temps scolaire » : en effet, pendant les temps de garderie et de cantine, le portail n'est pas fermé à clé pour la rentrée et la sortie des parents. Une réflexion sera menée avec la municipalité d'ici la fin de l'année.

- ° Remarques des parents : il a été rappelé que la cour était salissante. Des solutions ont été proposées : la cour « Nord » sera goudronnée en bi-couche et une zone délimitée dans la cour « Sud » pour jouer avec les seaux et les pelles évitera les trous dans le reste de la cour.

- ° Les contrats des 2 employées communales, en emploi aidé, se terminent le 31 août 2017. Il est souligné la qualité et l'investissement de chacune.

(Hubert MONDIERE est arrivé à 21H06.)

-

4. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de « Petits Sabots et Grandes Oreilles » du samedi 25 mars 2017.

Laurence BERT informe le Conseil des points présentés à cette assemblée :

- Sorties gratuites.
- Rapport financier : très peu de moyens financiers, avec une subvention de 500 € au Conseil Général. Un appel au don est fait avec la tombola.
- Renouvellement du bureau : Présidente : Mme CANCEL Jocelyne ; Trésorière : FIORAVANTI Amandine ; Secrétaire : Mr MACÉ.
- Nom du site internet : <http://associationpsgo.e-monsite.com/>
- L'association demande à ce que les chemins communaux soient davantage entretenus pour permettre un accès aux carioles.

5. Vote des 3 taux des impôts locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer expressément sur les taux qui seront applicables sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide du maintien de chaque taux d'imposition pour les trois taxes.
- Rappelle que les taux actuels sont les suivants :
 - Taxe d'habitation : 17%
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 11,48%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,36%

6. Vote du Budget primitif 2017.

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2017 du budget communal.

Il est joint en annexe.

Au niveau de l'investissement, Charles BRUN précise que l'opération « Toitures de la Mairie » a été différenciée de l'opération « Etude pour réfection et agrandissement de la salle des associations ». En effet, si la salle des fêtes est agrandie dans les années à venir, la toiture pourrait être refaite à ce moment.

Pour l'opération « Panneaux de voirie et pose », Christophe CHATAL ajoute que nous devrions payer moins que les 16 818 € inscrits en restes à réaliser.

De plus, il est précisé que deux emprunts se terminent en 2018 ce qui permettra de diminuer notre endettement.

Après en avoir délibéré, le Budget communal 2017 est approuvé à l'unanimité.

Charles BRUN, 1^{er} adjoint, présente le projet du budget assainissement 2017 (cf. annexe).

Avec un déficit d'investissement (constaté au compte administratif 2016) de 21 503 €, il devient indispensable de prévoir un versement du budget communal au budget assainissement. Le montant de cette subvention s'élèverait à 41 471 €. Néanmoins, selon le trésorier de St Symphorien de Lay Mr KOUEYOU, cette subvention ne doit être versée que pour combler un déficit de la section d'exploitation, alors que le déficit est présent en investissement. Son interprétation des textes paraît ambiguë au Conseil Municipal. Ainsi, le déficit d'investissement va se creuser d'année en année. Pour résoudre ce problème, le Maire propose de demander une renégociation des emprunts, soit en réduisant le taux soit en allongeant la durée.

Laurence BERT, adjointe aux finances, s'est rapprochée des banques auprès desquelles les emprunts ont été souscrits :

- DEXIA a été contacté par mail. Elle attend une réponse.
- La Caisse d'Epargne : cela pourrait être possible mais avec une grosse pénalité.
- Le crédit agricole refuse une négociation au niveau des taux pour les collectivités publiques, mais il est possible de rallonger la durée ; mais il faudra fournir les motifs et la pénalité s'élèverait à 6 000 €.

Le Maire propose une autre solution consistant à augmenter le tarif de la surtaxe « Assainissement » : actuellement, en plus de la part fixe (30 € / an / abonnement), il y a une surtaxe s'élevant à 0,90 € / m³. Le Maire demande au Conseil si il accepte de l'augmenter à 1 € / m³.

Charles BRUN énumère les tarifs des communes de la COPLER et il s'avère que Pradines se situe dans les communes les moins chères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 5 voix « pour » et 8 voix « contre » refuse cette augmentation de la surtaxe.

Le budget Assainissement 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le budget CCAS 2017, présenté par Laurence BERT adjointe et membre du CCAS, est approuvé à l'unanimité.

6. Compte-rendu de la réunion sur le plan communal de sauvegarde

Le Maire informe le Conseil Municipal que le plan communal de sauvegarde doit absolument être élaboré au 31 décembre 2017. De plus, de nombreuses communes ont adopté leur plan communal de sauvegarde.

Charles BRUN précise qu'il s'agit de répertorier tous les risques susceptibles de se réaliser sur la commune de Pradines.

3 risques nous concernent principalement :

- Inondation
- Rupture de barrage (lac des sapins)
- Transports de matières dangereuses.

Le plan communal de sauvegarde devra recenser les solutions à mettre en œuvre face à ces risques afin de protéger l'ensemble de la population.

Il est cité l'exemple de Perreux qui va envoyer des alertes par sms à la population.

Il faudra également répertorier les personnes à risque de la commune, le personnel para- médical, le matériel communal et celui des habitants ainsi que les hébergements dans la commune et dans les communes avoisinantes.

Le Maire propose de constituer une commission pour élaborer ce plan communal de sauvegarde. Tous les membres du conseil municipal acceptent de devenir membres de cette commission.

7. Candidatures du multiservices

Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu 11 personnes en tout.

Une annonce a été passée sur le site du bon coin par Corinne GAYTE (Site de proximité). Suite à cette diffusion, quatre candidatures ont été retenues.

Mme GAYTE et le Maire vont les rencontrer le 06 avril 2017.

Corinne GAYTE préconise d'établir un bail précaire de 24 mois incluant une proposition de rachat du fonds (avec une prévision de la valeur globale du matériel et du fonds). Le Maire ajoute qu'il souhaiterait demander 3 000 € de garantie avant l'entrée dans le local. Corinne GAYTE se renseigne sur la faisabilité.

Une réunion du Conseil Municipal est fixée le mercredi 12 avril à 18h00 pour discuter sur les candidatures du Multiservices.

8. Demande d'abri à voitures au presbytère

Le Maire lit le courrier reçu aujourd'hui par lequel les locataires des logements du presbytère demandent un abri à voitures. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse leur demande.

Il leur sera conseillé de prendre contact avec l'organisme OPHEOR qui doit avoir des garages encore disponibles aux Erables.

9. Compte-rendu de la réunion d'entretien avec le Cabinet retenu dans le cadre de l'étude de l'éventuel regroupement des 3 EPCI (COPLER, CC Pays d'Urfé, CC Vals d'Aix et d'Isable).

Charles BRUN rappelle le contexte de réforme des intercommunalités et du projet de regroupement des 3 EPCI (COPLER, Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Communauté de Communes de Vals d'Aix et d'Isable). Aucune décision n'a été prise. Nous sommes donc dans l'attente d'une décision.

Les 3 EPCI cités ci-dessus rassemblent des communes rurales ayant les mêmes problématiques.

Une réunion a eu lieu le 27 mars 2017 avec les bureaux d'études chargé d'étudier ce projet de fusion des 3 EPCI.

Le Maire demande au Conseil s'il maintient sa demande de rattachement à Roannais Agglomération. Le Conseil Municipal confirme sa demande de rattachement à Roannais Agglomération.

Toutefois, Charles BRUN précise que les conditions pour sortir de la COPLER sont parfois difficiles à réunir. Il faudrait attendre les résultats des futures élections présidentielles et législatives.

10. Voirie 2017

Christophe CHATAL annonce au Conseil Municipal le devis de l'entreprise COLAS dont le montant s'élève à 72 658,80 € TTC pour le réaménagement de la place. Toutefois, 14 000 € pourraient être économisés.

Il est dans l'attente des devis de Cyril DELOMBRE et de l'entreprise BERCHOUX.

Concernant l'idée émise par certains du déplacement du monument aux morts vers le cimetière, le montant du devis est de 2 690 €.

De plus, le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 4 506 € HT pour le chemin piétonnier situé à côté du Multiservices, ainsi que le parking de stationnement handicapé.

Enfin, s'agissant des détériorations de l'éclairage public au stade de foot, deux devis ont été demandés : le 1^{er} s'élève à 5 461 € (entreprise CEGELEC) ; le 2nd s'élève à 1 884 € (entreprise PIERREFEU).

Une déclaration à l'assurance a été faite et l'expert doit passer au stade.

Christophe CHATAL ajoute que le club de l'Olympique de Pradines va probablement changer de nom et devenir l'OER (Olympique Est Roannais). La décision sera connue la semaine prochaine pour entériner cette nouvelle décision. Cela permettrait au club de Pradines, en fusionnant, de conserver son niveau. L'année prochaine, il devrait y avoir 2 équipes avec 2 niveaux. Les entraînements auront toujours lieu à Pradines.

Prochain conseil Municipal : mardi 02 mai 2017 à 20 h30.